



Avis de Soutenance

Madame Marion IRUELA

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

La sanction du comportement du contractant

dirigés par Monsieur Didier KRAJESKI

Soutenance prévue le **lundi 10 mai 2021 à 14h00**

Lieu : UT1 21 allées de Brienne

Manufacture des Tabacs 31000 cedex 9

MQ 212

Composition du jury proposé

M. Didier KRAJESKI	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
Mme Axelle ASTEGIANO-LA RIZZA	Université Lyon 3	Rapporteur
M. Hugo BARBIER	Université Aix-Marseille	Rapporteur
Mme Sandrine TISSEYRE	Université Toulouse 1 Capitole	Examinatrice

Mots-clés : Sanction, Comportement, Théorie générale, Norme, Puniton, Récompense

Résumé :

L'étude de la sanction du comportement du contractant fait l'objet d'un intérêt particulier à l'heure où la loi de ratification du 21 avril 2018 introduit un mouvement de consécration de la notion. Cet élan se traduit principalement par une volonté politique de renforcer l'attractivité des contrats et la sécurité juridique. Notion polysémique, la sanction revêt une acception incertaine malgré son omniprésence. Est-ce une réaction ? Une punition ? Une réparation ? Elle est tantôt envisagée comme un remède, tantôt caractérisée par sa fonction préventive, réparatrice ou encore punitive. La tâche entreprise consiste à délimiter les contours de la sanction du comportement afin de la définir et d'explorer sa mise en œuvre. Il s'agit de montrer pourquoi elle n'est pas un remède, pourquoi elle n'est pas uniquement une punition et pourquoi elle ne doit pas être seulement envisagée à travers le passé, le présent ou le futur, mais plutôt dans chacune de ces dimensions temporelles. Par une approche tant normative que volontariste, la sanction du comportement apparaît comme un véritable instrument d'orientation justifiant la proposition d'un régime spécifique.